



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Publié le :
08 JUIL.2026

CCAS
■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_041

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Point n°2 : Reprise du résultat 2025 de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du Budget annexe de l'EHPAD Joseph GUITTARD

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à dix-sept heures quinze,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme Marie-Flore NGUEMENCHE

Mme Geneviève CARPE (donne procuration à ,Mme MUSSOTTE-GUEDJ)

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présent(e)s : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votant(e)s : 12

A l'unanimité des suffrages exprimés

12 votes pour

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Geneviève CARPE

0 abstention,

0 NPPV

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260707-2026-041-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Délibération N°2026-41

Objet : Reprise du résultat 2025 de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du budget annexe de l'EHPAD Joseph GUITTARD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le CASF, notamment son article R.314-234 ;

Vu l'instruction M 22 applicable aux services sociaux et médico-sociaux gérés par les C.C.A.S ;

Vu l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses du budget annexe 2026 de l'EHPAD voté par le Conseil d'Administration le 29 avril 2026 ;

Vu l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 du budget annexe de l'EHPAD Joseph GUITTARD adopté par le Conseil d'Administration le 30 juin 2026 ;

Vu le résultat de l'exercice constaté dans l'ERRD ;

Vu le niveau des reports à nouveau et des réserves au 31 décembre 2025 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Article Unique : Approuve la reprise du résultat au compte 002 comme suit ;

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)			EHPAD 940003882	Total
	N° de compte	Compte		
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	156 145,56 €	156 145,56 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)				
(Résultat administratif)			- 156 145,56 €	- 156 145,56 €

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	- 156 145,56 €	- 156 145,56 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur)		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	-	-	- 156 145,56 €	- 156 145,56 €

Ce qui porte les réserves et les reports à nouveau au niveau suivant :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31/12/25 avec affectation des résultats 2024	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31/12/26 avec affectation des résultats 2025
10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserves de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	275 153,11 €	- 156 145,56 €	119 007,55 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

 **Laurent JEANNE**

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260707-2026-041-DE
Date de réception préfecture : 07/07/2026